

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-669629

Conseil

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

012013

Société :

AGUSSAF

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Mohamed MOUSSAFIR

Date de naissance :

15-06-1949

Adresse :

50 Cptissement El Manzah

Tél. :

0662 875416

Total des frais engagés

Dhs

Dr. BOUCHTA Tarik

Dr. BOUCHTA Tarik
Ophtalmologiste
Rachidia 3, N°220, Bloc B - El Allaia
Tunisie - Tel.: 0523 27 10 10

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

27/03/2023

Nom et prénom du malade :

Moussafir Fouad Age: 19 Yrs

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 27/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :

8

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W21-669629

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 012013

Nom de l'adhérent(e) : MOUSSAFIR

Total des frais engagés : 380

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/3/2023	G + 918		270.00	INP : 10911234567894 BOUCHTA YANNIS Dermatologue 10, Bloc B - El Aïn 0523 27 10 11

attestant le Paiement des Actes
INP : 109112123456789012345
Dr BOUCHTA YANN
Ophtalmologiste
N° 220, Bloc B - El Aïn
Tel: 0523 27 11 13

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MARMACIE PALMIER Rue Palmier, Angle Bd Zerkouni et Abdelloumen, Imm "B" N° 12 Mohammedia-Tel.0523	24/03/2013 RINAOI et Abdelloumen, Imm "B" N° 12 Mohammedia-Tel.0523	130,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODDF.

DR. TARIK BOUCHTA

CHIRURGIEN
OPHTHALMOLOGUE

ANCIEN MÉDECIN DE L'HÔPITAL 20 AOÛT

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
DE VERSAILLES - PARIS

CHIRURGIE DE LA CATARACTE
STRABISME / MALADIE DE LA RÉTINE
DIABÈTE OCULAIRE / GLAUCOME / LASER

الدكتور طارق بوشة

أخصائي طب وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت
حاصل على دبلوم من كلية الطب
بفرساي - باريس

جراحة المياه البيضاء "الجلالة"
الحول / أمراض الشبكية / المياه المزروعة
السكري / إرتفاع ضغط الدم / المبكر

HAY EL ALIA, RACHIDIA 3, N220
1ER ÉTAGE, EN FACE STATION PETROMIN
AU DESSUS CAFÉ WASHINGTON
MOHAMMEDIA

حي العالية، الرشيدية 3، رقم 220
الطابق الأول، أمام محطة البنزين بترومين
فوق مقهى واشنطن، المحمدية



CONTACT
0523 27 10 10
INFO@DRTARIK.COM



27/3/2023

Moussafie Mohamed

89,00

Visionlux plus S.V

1 goutte x 31

41,00

Gel larmes

1 app le soir



Dr. BOUCHTA Tarik
Ophtalmologiste
Rachidia 3, N°220, Bloc B - El Alia
Mohammedia - Tel : 0523 27 10 10

PHARMACIE PALMIER
Rue Palme 1, Angle Bd Zekkouhi
Boulevard de la Palmeraie, Imme "B", N°4
Mohammedia - Tel: 0523 27 10 10



Merci de tenir compte du tarif de remboursement dont bénéficie le couple affilié à la MUPRAS.

C'est juste pour éviter un éventuel rappel et une éventuelle correction a posteriori.

cordialement